

Capitaux investis dans les sociétés étrangères au deuxième degré par les entreprises canadiennes, 2008

BP-59SF

Confidentiel une fois rempli

Veillez en faire une copie pour vos dossiers

If you prefer this questionnaire in English, please check

Sans frais: 1(866) 765-8143

Télécopieur: 1(613) 951-9031

Courriel: bdp.enquetes@statcan.ca

En cas d'erreur(s), prière de corriger le nom et l'adresse ci-dessus

Directives

- Autorité:** Cette enquête annuelle est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), chapitre S19. **En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.**
- Confidentialité:** Les données recueillies en vertu de la Loi sont traitées de façon confidentielle et sont expressément exclues des dispositions relatives à la divulgation que renferme la Loi sur l'accès à l'information.
- Utilisation des données:** Les données recueillies servent à la préparation des états de la balance des paiements internationaux et du bilan des investissements internationaux du Canada. De tels états aident le gouvernement du Canada à établir les politiques monétaires et celles de taux de change. Les autres utilisations comprennent les négociations sur le commerce international, la planification des entreprises, la commercialisation et la recherche.
- Période observée:** Les données fournies doivent s'appliquer à l'année civile se terminant le 31 décembre 2008. Lorsqu'il est impossible de remplir le questionnaire sur la base de l'année civile, veuillez utiliser l'année d'exercice la plus proche du 31 décembre 2008 et inscrire ci-dessous la fin de la période.
- Retour de ce questionnaire:** Le questionnaire doit être rempli pour **chaque** filiale étrangère (tel que déclaré au questionnaire BP-59F) qui a des filiales ou des sociétés associées dans d'autres pays. La déclaration dûment remplie doit être envoyée **avec les notes explicatives et les états financiers** (bilan, état des résultats, état de l'évolution de la situation financière et état des bénéfices non répartis) de **chaque** filiale ou société associée étrangère au deuxième degré dans **un délai de quatre semaines** à la Division de la balance des paiements, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6. Si vous avez besoin d'éclaircissements au sujet du questionnaire, téléphonez à frais virés au **1(613) 951-1876**.
- Entité déclarante étrangère:** Ce questionnaire doit porter sur les investissements dans les filiales et sociétés associées étrangères d'une filiale étrangère au premier degré. Les données recueillies complètent celles fournies sur le questionnaire BP-59F "Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes" et fournissent la ventilation des investissements des filiales étrangères **dans d'autres pays étrangers**.
- Détails de l'investissement direct dans les sociétés étrangères au deuxième degré:** **Tous les investissements** dans des filiales et sociétés associées étrangères au deuxième degré (appartenant ou détenues par la filiale étrangère au premier degré) qui se trouvent dans les autres pays étrangers doivent être déclarés ici. Les types d'investissement qui doivent être indiqués pour chacune de ces entités, sont définis à la dernière page de ce questionnaire. **Une filiale étrangère au premier degré** est une compagnie constituée à l'étranger dans laquelle l'entité déclarante canadienne possède une majorité d'actions donnant le droit d'élire une majorité des membres du conseil d'administration. **Une filiale étrangère au deuxième degré** est une compagnie constituée à l'étranger dont une filiale étrangère au premier degré possède la majorité des actions donnant le droit d'élire une majorité des membres du conseil d'administration. Une **société associée étrangère au deuxième degré** est une compagnie constituée à l'étranger dont la filiale étrangère au premier degré possède au moins 10% des droits de vote. Les entreprises extra-nationales (EEN) sont des entreprises constituées au Canada mais dont les actifs (à l'exception des titres et de l'encaisse) et les activités commerciales sont entièrement localisés à l'extérieur du Canada. Les EEN doivent être considérées comme des filiales étrangères au premier degré.
- Sauf pour la colonne 14, tous les montants doivent être déclarés tels **qu'ils figurent dans les états financiers des sociétés étrangères au deuxième degré**. Les montants des colonnes 1 à 9 inclusivement doivent être convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de leur exercice fiscal. Veuillez inscrire ce taux de change dans la colonne appropriée. Pour ce qui est des sommes portées aux colonnes 10 à 12 inclusivement, elles doivent être converties au taux de change *moyen* pour l'exercice financier concerné. La colonne 14 doit être rapportée à la **valeur comptable** figurant à partir des états financiers de **la filiale étrangère au premier degré**. Cette valeur sera différente de celle de la colonne 6 (valeur comptable) si l'investissement est rapporté selon la méthode de la valeur d'acquisition.
- Code de pays:** Veuillez utiliser la liste des codes ci-jointe pour identifier le pays où se trouvent les filiales et les sociétés associées au deuxième degré. Si un pays n'est pas identifié sur la liste des codes, veuillez écrire le nom au complet. Cette valeur sera différente de celle de la colonne 6 (valeur comptable) si l'investissement est rapporté selon la méthode de la valeur d'acquisition.
- Code industriel:** Veuillez indiquer la principale activité industrielle de chaque filiale, société associée au deuxième degré, dans la colonne appropriée de ce questionnaire et de l'annexe, en consultant la liste de codes à la page 5.

0

Fin de la période observée (mois/année) :

mm	aa

4-2500-65.2: 2008-11-11 BP59SF SQC/EIF-260-60097



Statistique
Canada

Statistics
Canada

CLASSIFICATION DES INDUSTRIES

Agriculture, foresterie, pêche et chasse

- 111 Cultures agricoles
- 112 Élevage
- 113 Foresterie et exploitation forestière
- 114 Pêche, chasse et piégeage
- 115 Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie

Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz

- 211 Extraction de pétrole et de gaz
- 212 Extraction minière, sauf l'extraction de pétrole et de gaz
- 213 Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz

Services Publics

- 2211 Production, transport et distribution d'électricité
- 2212 Distribution de gaz naturel
- 2213 Réseaux d'aqueduc et d'égout et autres

23 Construction

Fabrication

- 311 Fabrication d'aliments
- 3121 Fabrication de boissons
- 3122 Fabrication du tabac
- 313 Usines de textiles
- 314 Usines de produits textiles
- 315 Fabrication de vêtements
- 316 Fabrication de produits en cuir et de produits analogues
- 321 Fabrication de produits en bois
- 322 Fabrication du papier
- 323 Impression et activités connexes de soutien
- 324 Fabrication de produits du pétrole et du charbon
- 325 Fabrication de produits chimiques
- 326 Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc
- 327 Fabrication de produits minéraux non métalliques
- 331 Première transformation des métaux
- 332 Fabrication de produits métalliques
- 3331 Fabrication de machines pour l'agriculture, la construction et l'extraction minière
- 3332 Fabrication de machines industrielles
- 3333 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services
- 3334 Fabrication d'appareils de ventilation, de chauffage, de climatisation et de réfrigération commerciale
- 3335 Fabrication de machines-outils pour le travail du métal
- 3336 Fabrication de moteurs, de turbines et de matériel de transmission de puissance
- 3339 Fabrication d'autres machines d'usage général
- 3341 Fabrication de matériel informatique et périphérique
- 3342 Fabrication de matériel de communication
- 3343 Fabrication de matériel audio et vidéo
- 3344 Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques
- 3345 Fabrication d'instruments de navigation, de mesure et de commande et d'instruments médicaux
- 3346 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques
- 3351 Fabrication de matériel électrique d'éclairage
- 3352 Fabrication d'appareils ménagers
- 3353 Fabrication de matériel électrique
- 3359 Fabrication d'autres types de matériel et de composants électriques
- 3361 Fabrication de véhicules automobiles
- 3362 Fabrication de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles
- 3363 Fabrication de pièces pour véhicules automobiles
- 3364 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces
- 3365 Fabrication de matériel ferroviaire roulant
- 3366 Construction de navires et d'embarcations
- 3369 Fabrication d'autres types de matériel de transport
- 337 Fabrication de meubles et de produits connexes
- 339 Activités diverses de fabrication

Commerce de gros

- 411 Grossistes - distributeurs de produits agricoles
- 412 Grossistes - distributeurs de produits pétroliers
- 413 Grossistes - distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac
- 414 Grossistes - distributeurs d'articles personnels et ménagers
- 415 Grossistes - distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces
- 416 Grossistes - distributeurs de matériaux et fournitures de construction
- 417 Grossistes - distributeurs de machines, de matériel et de fournitures
- 418 Grossistes - distributeurs de produits divers
- 419 Agents et courtiers du commerce de gros

Commerce de détail

- 441 Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces
- 442 Magasins de meubles et d'accessoires de maison

- 443 Magasins d'appareils électroniques et ménagers
- 444 Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage
- 445 Magasins d'alimentation
- 446 Magasins de produits de santé et de soins personnels
- 447 Stations-service
- 448 Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires
- 45 Magasins de fournitures de tout genre et magasins de détail divers

Transport et entreposage

- 481 Transport aérien
- 482 Transport ferroviaire
- 483 Transport par eau
- 484 Transport par camion
- 485 Transport en commun et transport terrestre de voyageurs
- 486 Transport par pipeline
- 487 Transport de tourisme et d'agrément
- 488 Activités de soutien au transport
- 49 Messageries et services de messagers, Entreposage

Industrie de l'information et industrie culturelle

- 5111 Éditeurs de journaux, de périodiques, de livres et de répertoires
- 5112 Éditeurs de logiciels
- 5121 Industries du film et de vidéo
- 5122 Industries de l'enregistrement sonore
- 5151 Radiodiffusion et télédiffusion
- 5152 Télévision payante et spécialisée
- 5161 Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet
- 5171 Télécommunications par fil
- 5172 Télécommunications sans fil (y compris par satellite)
- 5173 Revendeurs de services de télécommunications
- 5174 Télécommunications par satellite
- 5175 Câblodistribution et autres activités de distribution d'émissions de télévision
- 5179 Autres services de télécommunications
- 5181 Fournisseurs de services Internet, sites portails de recherche
- 5182 Traitement de données, hébergement de données et services connexes
- 5191 Autres services d'information

Finance et assurances

- 5211 Autorités monétaires - banque centrale
- 5212 Intermédiation financière par le biais de dépôts
- 522 Intermédiation financière non faite par le biais de dépôts
- 5223 Activités liées à l'intermédiation financière
- 5231 Intermédiation et courtage de valeurs mobilières et de contrats de marchandises
- 5232 Bourses de valeurs mobilières et de marchandises
- 5239 Autres activités d'investissement financier
- 5241 Sociétés d'assurance
- 5242 Agences et courtiers d'assurance et autres activités liées à l'assurance
- 5261 Caisses de retraite
- 5269 Autres fonds et instruments financiers

53 Services immobiliers et services de location et de location à bail

Services professionnels, scientifiques et techniques

- 5411 Services juridiques
- 5412 Services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye
- 5413 Architecture, génie et services connexes
- 5414 Services spécialisés de design
- 5415 Conception de systèmes informatiques et services connexes
- 5416 Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques
- 5417 Services de recherche et de développement scientifiques
- 5418 Publicité et services connexes
- 5419 Autres services professionnels, scientifiques et techniques

551 Gestion de sociétés et d'entreprises

56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement

61 Services d'enseignement

62 Soins de santé et assistance sociale

71 Arts, spectacles et loisirs

72 Hébergement et services de restauration

81 Autres services, sauf les administrations publiques

91 Administrations publiques

Définitions

- colonnes 1-7:* À partir du bilan des filiales ou sociétés associées étrangères au deuxième degré veuillez indiquer **seulement** la valeur détenue par la filiale étrangère au premier degré.
- colonnes 1-4:* **Actions ordinaires, actions privilégiées, bénéfiques non répartis et surplus d'apport** - tel qu'indiqué dans le bilan des entités étrangères.
- colonne 5:* **Dette nette à long terme entre sociétés**, tel qu'indiqué dans le bilan des entités étrangères, comprend les obligations, les billets, les hypothèques, les avances accumulées et toutes les autres formes de dettes qui doivent rester en cours pendant un an ou plus. Les avances nettes des filiales ou sociétés associées étrangères à l'entité déclarante au premier degré doivent être inscrites comme des chiffres négatifs (entre parenthèses).
- colonne 6:* **Valeur comptable des investissements à long terme** doit être égale au total des colonnes 1 à 5.
- colonne 7:* **Dette nette à court terme entre sociétés**, tel qu'indiqué dans le bilan des entités étrangères, comprend la dette qui doit rester en cours pendant moins d'un an. Les avances nettes des filiales ou sociétés associées au deuxième degré, à la filiale étrangère au premier degré étrangères à l'entité déclarante doivent figurer comme des chiffres négatifs (entre parenthèses).
-
- colonnes 8-13:* Veuillez indiquer la valeur **totale** de chacun des éléments, tel qu'indiqué dans les livres des entités étrangères.
- colonne 8:* **Total du passif à long terme et de l'avoir**, tel qu'indiqué dans le bilan des entités étrangères, représente le **total** de toutes les dettes à long terme et de l'avoir des entités étrangères appartenant à tous les créanciers et actionnaires. Les comptes entre entités étrangères doivent être retranchés afin d'éviter les doubles emplois.
- colonne 9:* **Actifs totaux** tel qu'indiqué au bilan des entités étrangères.
- colonne 10:* **Bénéfices (pertes) nets**, tel qu'indiqué dans l'état des revenus et dépenses des entités étrangères, représentent les bénéfices nets après impôts. Prière d'exclure les gains et pertes extraordinaires.
- colonne 11:* **Dividendes**, tel qu'indiqué dans l'état des bénéfices non répartis des entités étrangères, représentent tous les dividendes déclarés.
- colonnes 12-13:* **Ventes ou revenus bruts d'exploitation:**
- Ventes de biens et services (nettes de retours, provisions, taxes de ventes et d'accise) ou revenu brut d'exploitation tel qu'inscrit dans l'État des résultats des entités à l'étranger.
Exclure les revenus de placements, les gains et pertes réalisés et non réalisés.
- Note spéciale:*
Banques:
 Le revenu brut d'exploitation comprend les recettes nettes d'intérêts (intérêts reçus moins intérêts payés sur les dépôts, prêts et valeurs mobilières) plus les autres revenus d'exploitation, tels que les frais, commissions et autres items semblables inscrits dans l'État des résultats des entités à l'étranger.
Exclure les revenus de placements autres que les revenus d'exploitation et les gains et pertes non réalisés.
- Compagnies d'assurance:**
 Les ventes de service comprennent les primes gagnées, les provisions pour rentes payées d'avance et les revenus semblables tels qu'inscrits dans l'État des résultats des entités à l'étranger. Veuillez aussi inclure les revenus de placements à partir des réserves techniques.
Exclure les revenus de placements autres que les revenus d'exploitation et les gains et pertes non réalisés.
- Sociétés de portefeuille:**
 Le revenu total tel qu'inscrit dans l'État des résultats des entités à l'étranger. Pour ce qualifier comme société de portefeuille, l'avoir propre de la société dans le revenu net des sociétés affiliées qu'elle détient, doit représenter la majorité de son revenu total et "de façon générale" doit avoir une portion importante (au moins 50%) de ses actifs totaux, investis dans les sociétés affiliées qu'elle détient.
- Veuillez consulter la liste de classification des industries à la page 5 pour déterminer l'activité de biens et services.
-
- colonne 14:* À partir des états financiers de la filiale étrangère au premier degré, **la valeur comptable des investissements à long terme** est définie comme la valeur des investissements dans les filiales ou sociétés étrangères au deuxième degré.

Remarques :

Date	Téléphone : Télécopieur : Courriel :	Nom et fonction du responsable	Signature
------	--	--------------------------------	-----------

Merci

DÉTAILS DE L'INVESTISSEMENT DIRECT DANS LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES AU DEUXIÈME DEGRÉ

1		2		3		4		5		6		7			
À partir des états financiers des filiales															
Éléments choisis du bilan															
Veillez calculer seulement la valeur appartenant à la filiale étrangère au premier degré															
% de l'émission détenu	Actions ordinaires		% de l'émission détenu	Actions privilégiées		Bénéfices non répartis		Surplus d'apport ou excédent de capital		* Dette nette à long terme entre sociétés		Valeur comptable de l'investissement à long terme (total de 1 à 5)		*Dette nette à court terme entre sociétés	
	\$'000 can.			\$'000 can.				\$'000 can. – Inscrivez les chiffres négatifs entre parenthèses							

* Inclure seulement la dette entre l'entité étrangère au premier degré et l'entité étrangère au deuxième degré.

